

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCES
« VEHICULES » AVEC LA SOCIETE GROUPAMA**

DECISION N°2025/02

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 euros HT » ;

CONSIDERANT la résiliation au 31.12.24 du marché d'assurances conclu avec la société PILLIOT assurances

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance pour le parc de véhicules et d'engins de la Communauté de communes

CONSIDERANT l'offre proposée par la société GROUPAMA pour une durée d'un an

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat d'assurance « véhicules » avec la société GROUPAMA pour une durée de 1an à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 18 922 euros TTC. Ce montant évoluera en fonction de l'évolution du parc de véhicules de la Communauté.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Dore
Date de signature : 03/01/2025
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 25/03/2025

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le



ID : 033-200069581-20250103-DEC2025_02-AR